

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1957

12 septembre 2007

SOMMAIRE

A Alpha S.à r.l.	93922	Mannelli & Associés S.A.	93921
Blue Sky Financial S.A.	93926	M.A.R.S. Fund	93899
By One European	93922	Marshall Monteagle Holdings	93926
By One European S.A.	93922	Mezzanove Capital (SCA) SICAR	93924
CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR	93919	Ordos S.A.	93923
CEP II Participations S.à r.l. SICAR	93900	Pan European Ventures S.A.	93921
CETP NPA S.à r.l.	93922	PBW II Real Estate Fund S.A.	93919
Compagnie Européenne de Réassurances et de Services	93912	Real Pol Investments S.A.	93920
Compagnie Financière de Placements ...	93925	RivCore Amstel 1 S.à r.l.	93890
DHL Global Forwarding (Luxembourg) S.A.	93924	RivCore Amstel 3 S.à r.l.	93912
Dilam Company S.A.	93904	Sealed Air Luxembourg (II) S.à r.l.	93904
Eagle 6 S.à r.l.	93923	Sealed Air Luxembourg S.C.A.	93896
Eagle 7 S.à r.l.	93924	S.E.C. Finance S.A.	93897
Eurogrigliati S.A.	93923	S.E.C. Luxembourg S.A.	93901
Finanza E Sviluppo S.A.	93926	Sicav-FIS Europe LBO V Porte Neuve ...	93903
Furiano SA	93920	SigmaKalon Luxco 2 S.à r.l.	93920
Gestador S.A.	93890	Subtitling & Dubb International SDI S.A.	93897
Golon Sàrl	93900	Technifor Finance S.à.r.l.	93933
Indesit Company South America S.A.	93925	Tele 2 Europe S.A.	93897
Ingrema	93904	Tele2 Finance Luxembourg S.A.	93901
International Finance Development Com- pany	93890	Téléphone Services S.à r.l.	93932
Jovest Holding S.A.	93903	The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l.	93919
Louis Delhaize Société de Réassurances S.A.	93918	Torno S.A.H.	93900
LSA Re	93912	T-Systems Luxembourg SA	93903
LSA Re	93925	T-Systems Luxembourg SA	93902
Lux-Fen, s.à r.l.	93902	Wagon S.à r.l.	93911
Luxor 2 S.A.	93933	Yellow Invest S.A.	93902

Gestador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 18.014.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société GESTADOR S.A. qui s'est tenue en date du 27 juin 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil et administrateur-délégué;
- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre;
- Henri Grisius, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007092904/635/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

I.F.D.C., International Finance Development Company, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 21.124.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2007, les mandats des Administrateurs MM. Albert Abehsera, Président, Yoshihiko Tomimatsu, Jean Bodoni, John Pauly, George A Robb et du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour: INTERNATIONAL FINANCE DEVELOPMENT COMPANY en abrégé I.F.D.C.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Royemans / M. Linden

Référence de publication: 2007092903/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09838. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

RivCore Amstel 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.193.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth day of July.

Before Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MARVICO INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, with registered office at 2 Kastoros Street, CY-1087 Nicosia, Cyprus, recorded with the Republic of Cyprus Registrar of Companies under number HE 159045,

here represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 July 2007 in Nicosia.

Said proxy, after having been signed ne varietur by its proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, including but without limitation the granting of securities in favour of any provider of finance or in relation to any other financial arrangement.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of RivCore AMSTEL 1 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In case of several managers, these shall be either of Class A or Class B.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A manager and any Class B manager or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers and one manager of each class are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the vote of at least one Class A manager and one Class B manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the Sole Shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares are subscribed by MARVICO INVESTMENTS LIMITED, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, MARVICO INVESTMENTS LIMITED, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be located at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an indefinite period:

- Mr David A. Reuben, born on 30 May 1980 in London (United Kingdom), with private address at 25 Sackville Street, Flat 5, W1S3EJ London,

- Mr Jacob Lyons, born on 9 November 1976 in London (United Kingdom), with private address at 35 Loundoun Road, NW8 ONE London

as Class A Managers,

- Mr Hille-Paul Schut, born on 29 September 1977 in The Hague (The Netherlands), with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- Mr Jacques de Patoul, born on 10 January 1980 in Luxembourg, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

as Class B Managers

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the, notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et sept, le six juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MARVICO INVESTMENTS LIMITED une société constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à 2 Kastoros Street, CY-1087 Nicosia, Chypre, inscrite au Registre des Sociétés de la République de Chypre sous le numéro HE 159045, ici représentée par Monsieur Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 juillet 2007 à Nicosie.

La procuration signée ne varietur par le représentant de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société y inclus notamment la constitution de sûretés en faveur de tout prêteur ou relative à tout autre arrangement financier.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de RivCore AMSTEL 1 S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci seront soit de classe A soit de classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette

convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique (sans signature électronique) ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants ainsi qu'un gérant de chaque classe sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, incluant le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, ou par télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales est souscrite par MARVICO INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, MARVICO INVESTMENTS LIMITED, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur David A. Reuben, né le 30 mai 1980 à Londres (Royaume-Uni), demeurant au 25 Sackville Street, Fiat 5, W1S3EJ London.
 - Monsieur Jacob Lyons, né le 9 novembre 1976 à Londres (Royaume-Uni), demeurant au 35 Loundoun Road, NW8 ONE London,
en tant que gérants de classe A,
 - Monsieur Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à La Haye (Les Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
 - Monsieur Jacques de Patoul, né le 10 janvier 1980 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,
en tant que gérants de classe B,

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: J.-C. Charles, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, LAC/2007/17353. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007092776/7241/322.

(070103863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Sealed Air Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.671.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 18 juin 2007

Les actionnaires ont décidé:

- de renommer M. Jeffrey Stuart Warren, M. Christie Tod Stephens et M. Chapman Michael James à la fonction de commissaire avec effet au 18 juin 2007 pour une durée déterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007092920/5564/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10899. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Tele 2 Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 56.944.

Il résulte des décisions prises à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de TELE2 EUROPE S.A. (la «Société»), tenue le 26 juin 2007 à 9 heures au siège social que:

1. Le renouvellement des mandats des administrateurs suivants a été confirmé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007, soit en 2008:

- M. Francesco D'Angelo, demeurant à L-2440 Luxembourg, 40, rue du Rollingergrund,
- M. Lars-Johan Jarnheimer, demeurant à S-181 47 Lidingö, Elfviksvägen 40 et
- M. Anders Olsson, demeurant à S-11328 Stockholm, 3, Heimdalsgatan, 5^e étage.

2. l'assemblée décide de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. comme commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007, soit en 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007092909/1053/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11595. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

S.E.C. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.730.

Il résulte des décisions prises à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de SEC FINANCE S.A. (la «Société»), tenue le 19 juin 2007 à 14 heures au siège social que:

1. Le renouvellement des mandats des administrateurs suivants a été confirmé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007, soit en 2008:

- M. Francesco D'Angelo, demeurant à L-2440 Luxembourg, 40, rue du Rollingergrund,
- M. Lars-Johan Jarnheimer, demeurant à S-18147 Lidingö, Elfviksvägen 40 et
- M. Rafael Ros Montera, demeurant à L-8059 Bertrange, Ferme de Lorentzscheuer.

2. l'assemblée décide de:

renouveler le mandat de Nadia Dziwinsky, demeurant à 18, rue Waltzing L-8478 Eischen comme commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007, soit en 2008

et

ne pas renouveler le mandat de M. Christophe Lambot comme commissaire aux comptes de la société, et de nommer Mme Delphine Lorho, demeurant à 25, rue de Cessange L-3347 Leudelang, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007, soit en 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007092910/1053/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11599. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Subtitling & Dubb International SDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.801.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on November thirtieth

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

- MTG MODERN TIMES GROUP AB, a Swedish company with registered office at Skeppsbron 18, S-103 13 Stockholm, Sweden;

hereby represented by Nadine Gloesener, residing in Vichten, Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 17th, 2006.

The appearing parties acting in their capacity as shareholders of the Company have requested the undersigned notary to document the following:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of SUBTITLING & DUBB INTERNATIONAL SDI SA having its registered office at L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, organisation no B 73.801 (the «Company») incorporated pursuant deed received on December 29th, 1999 before Notaire Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, published in the Mémorial C no 261 on April 6th, 2000, and Articles of Association last amended on June 28th, 2002, published in the Mémorial No 1424 on October 2nd, 2002.

II.- That the Company has a share capital of thirty-five thousand Euros (35,000.- EUR), represented by one thousand (1000) shares of a par value of thirty five Euros (35.- EUR), fully paid up.

III.- That the appearing party, being the sole shareholder of the Company since July 27, 2006, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company.

V.- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if they had always been their own.

VI.- That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is dissolved.

VII.- That the shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company. Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on the request of above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente novembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

- MTG MODERN TIMES GROUP AB, une société de droit suédois, avec siège social au Skeppsbron 18, S-103 13 Stockholm, Suède; Représentée aux fins des présentes par Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 novembre, 2006, Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Le comparant est le seul associé de la société anonyme SUBTITLING & DUBB INTERNATIONAL SDI SA, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, avec numéro d'organisation B 73.801 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le Notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 261 du 6 avril 2000, et les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial N ° 1424 le 2 octobre 2002.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-cinq mille Euros (35.000.- EUR), représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente-cinq Euros (35.- EUR) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société depuis le 27 juillet 2006, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution de la Société.

V.- Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers, du fait que les comparants répondent personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les leurs.

VI.- Que par suite de cette liquidation, décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

VII.- Qu'il est procédé à la destruction du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, vol. 156S, fol. 42, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007092545/211/81.

(070104044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

M.A.R.S. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 92.303.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 30 avril 2007

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008, les Administrateurs suivants:

- Mme Claire Bolomey, Administrateur
- M. Olivier Neau, Administrateur
- M. Benoît de Moulins De Rochefort, Administrateur

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2008.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Mme Claire Bolomey, La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, 47, rue du Faubourg Saint-Honoré F-75008 Paris
- M. Olivier Neau, Edmond de Rothschild Multi Management, 47, rue du Faubourg Saint-Honoré F-75008 PARIS
- M. Benoît de Moulins de Rochefort, La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, 47, rue du Faubourg Saint-Honoré F-75008 Paris

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1741 Luxembourg 400, route d'Esch, B.P. 1443.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

V. Jean / N. Petricic

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007092935/1183/32.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11370. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Torno S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 28.999.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision circulaire d'une réunion du Conseil d'administration du 2 août 2007 que le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat,
du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Pour extrait
Signature
Le Mandataire

Référence de publication: 2007092881/279/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00965. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Golon Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 3.300.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 86.547.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 26 juin 2007 au siège social que:
A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2007:
- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme
Signature
Liquidateur

Référence de publication: 2007092905/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

CEP II Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.017.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 11 juillet 2007

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 11 juillet 2007 que le mandat du réviseur d'entreprise ERNST & YOUNG est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de la Société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007092932/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Tele2 Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 112.873.

Il résulte des décisions prises à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de TELE2 FINANCE LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), tenue le 19 juin 2007 à 15.00 heures au siège social que:

1. Le renouvellement des mandats des administrateurs suivants a été confirmé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007, soit en 2008:

- M. Francesco D'Angelo, demeurant à L-2440 Luxembourg, 40, rue du Rollingergrund,
- M. Lars-Johan Jarnheimer, demeurant à S-18147 Lidingö, Elfviksvägen 40 et
- M. Rafael Ros Montera, demeurant à L-8059 Bertrange, Ferme de Lorentzscheuer.

2. l'assemblée décide de:

renouveler le mandat de Nadia Dziwinsky, demeurant à 18, rue Waltzing L-8478 Eischen comme commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007, soit en 2008

et

ne pas renouveler le mandat de M. Christophe Lambot comme commissaire aux comptes de la société, et de nommer Mme Delphine Lorho, demeurant à 25, rue de Cessange L-3347 Leudelange, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007, soit en 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007092908/1053/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11594. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

S.E.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 84.649.

Il résulte des décisions prises à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de SEC LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), tenue le 19 juin 2007 à 16 heures au siège social que:

1. Le renouvellement des mandats des administrateurs suivants a été confirmé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007, soit en 2008:

- M. Francesco D'Angelo, demeurant à L-2440 Luxembourg, 40, rue du Rollingergrund,
- M. Lars-Johan Jarnheimer, demeurant à S-18147 Lidingö, Elfviksvägen 40 et
- M. Rafael Ros Montera, demeurant à L-8059 Bertrange, Ferme de Lorentzscheuer.

2. l'assemblée décide de:

renouveler le mandat de Nadia Dziwinsky, demeurant à 18, rue Waltzing L-8478 Eischen comme commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007, soit en 2008

et

ne pas renouveler le mandat de M. Christophe Lambot comme commissaire aux comptes de la société, et de nommer Mme Delphine Lorho, demeurant à 25, rue de Cessange L-3347 Leudelange, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007, soit en 2008

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007092907/1053/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Lux-Fen, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, Pierre Risch Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 82.694.

BESCHLÜSSE

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Übertrag von 61 (einundsechzig) Gesellschaftsanteilen des Herrn Simoes mit einem Nominalwert von EUR 100,00 (einhundert Euro), jedes Anteil freigestellt, durch Herrn Jeorge Manuel Simoes, 107, rue Wenkel, L-5577 Remich, an den Herrn Matthias Geimer, Lange Hecke 15, D-54597 Fleringen zu genehmigen. Der Übertrag ist genehmigt zu einem Preis von EUR 1.500,00 (eintausendfünfhundert Euro) für die gesamten 61 Anteile.

Dieser Übertrag wurde genehmigt von allen Gesellschaftern und von Herrn Matthias Geimer als alleiniger Geschäftsführer der LUX-FEN s.a.r.l., gemäß Artikel 190 des luxemburgischen Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 1690 des Code Civil.

Nach diesem Übertrag sind die Gesellschaftsanteile wie folgt verteilt:

Matthias Geimer, Lange Hecke 15, D-54597 Heringen, Fünfundsechzig und einundsechzig Anteile	126
Total: einhundersechszwanzig Anteile	126

Kein weiterer Beschluss wird gefasst.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und niemand mehr das Wort verlangt, wird die Sitzung um 10:00 Uhr aufgehoben.

Unterzeichnet in Luxemburg, den 4. Juli 2007.

M. Geimer / G.M. Simoes

Vorsitzender, Schriftführer / Stimmzähler

Référence de publication: 2007092912/8006/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01430. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

T-Systems Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.243.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2005

- Monsieur Thierry Parquet, demeurant à 313, Chemin des Dames, B-7090 Braine-le-Comte démissionne de son mandat d'administrateur délégué.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2007092913/1267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10840. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Yellow Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 108.177.

Die Anschrift der Verwaltungsratsmitglieder ist wie folgt zu ändern:

- Frau Uli Holbach, mit Berufsanschrift in L-3372 Leudelange, rue Léon Laval, 15
- Frau Heike Gottschalk, mit Berufsanschrift in L-3372 Leudelange, rue Léon Laval, 15
- Herr Sepp Ting, mit Berufsanschrift in L-3372 Leudelange, rue Léon Laval, 15

Signatures.

Référence de publication: 2007092926/680/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10907. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Sicav-FIS Europe LBO V Porte Neuve, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 129.478.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 9 juillet 2007 à 11.30 heures à Luxembourg

Résolution

Monsieur Patrice Crochet est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société.

Extrait sincère et conforme
Pour FIDUPAR / P. Crochet
N. Didier / *Président*
Administrateur / -

Référence de publication: 2007092921/1212/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10960. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Jovest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 38.919.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 19 juin 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Joseph Winandy comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007092922/1212/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10962. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

T-Systems Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 87.243.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 avril 2007

- Monsieur Rik Van Oost, résidant à 14, Dorotheastraat, B-8200 Brugge démissionne de ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Wolfgang Schmidt
- Monsieur Reiner Stachelhaus
- Monsieur Jurgen Hernichel

Le commissaire aux comptes est Monsieur Jan Cant.

Pour extrait sincère et conforme
Signatures

Référence de publication: 2007092914/1267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10838. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Ingrema, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 53.274.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2007

- Messieurs Kris Goorts, demeurant professionnellement 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg, Frederik Rob, demeurant professionnellement 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg et Joeri Steeman demeurant professionnellement 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg, sont appelés aux fonctions d'administrateur de la société, pour une période de deux ans en remplacement de Messieurs Jean Quintus demeurant 11, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette, Koen Lozie demeurant 18, rue des Sacrifiés, L-8356 Garnich et de la société COSAFIN S.A. sise 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, démissionnaires.

- Monsieur Pascoal Da Silva demeurant 25, route de Remich, L-5460 Trintange est nommé au poste de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Didier Noel demeurant professionnellement 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, démissionnaire.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Kris Goorts
- Monsieur Joeri Steeman
- Monsieur Frederik Rob

Le commissaire aux comptes est Monsieur Pascoal Da Silva

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2007092916/1267/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Sealed Air Luxembourg (II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 89.319.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaire en date du 18 juin 2007

Les actionnaires ont décidé:

- de renommer M. Thyès Freddy à la fonction d' Administrateur de catégorie B avec effet au 18 juin 2007 pour une durée déterminée
- de renommer M. Christie Tod Stephens à la fonction d' Administrateur de catégorie A avec effet au 18 juin 2007 pour une durée déterminée
- de renommer M. Bosse Hans-Otto à la fonction d' Administrateur de catégorie A avec effet au 18 juin 2007 pour une durée déterminée
- de renommer M. Bicknell Simon à la fonction d' Administrateur de catégorie A avec effet au 18 juin 2007 pour une durée déterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007092919/5564/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10897. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Dilam Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.195.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven. On the twelfth of July.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The limited liability company IRONSTATE INTERNATIONAL, LLC, registered at the Division of Corporations of the State of Delaware under number 4236861, having its registered office at U.S.A., State of Delaware, 19904, County of Kent, Dover, 160 Greentree Drive, Suite 101, represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. The company limited by shares DRION ASSOCIATES (GUERNSEY) LIMITED, registered on the Island of Guernsey with the company number 38708, having its registered office at Guernsey GY1 3HB, Admiral Park, Martello Court, represented by Mr. Alain Thill, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr. Alain Thill, pre-named, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a *société anonyme*, which they form between themselves:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a *société anonyme* under the name of DILAM COMPANY S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the tenth of April at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2007.

The first annual meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, duly represented, declare to subscribe the whole capital as follows:

1. The limited liability company IRONSTATE INTERNATIONAL, LLC, pre-named, fifty shares,	50
2. The company limited by shares DRION ASSOCIATES (GUERNSEY) LIMITED, pre-named, fifty shares,	50
Total: one hundred shares	100

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100 %) so that the amount of thirty one thousand EURO (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10,1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred and fifty Euro.

Extraordinary general meeting

The appearing parties, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a) Mr. Eric Magrini, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors;

b) Mr. Philippe Toussaint, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) Mr. Pietro Longo, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée IRONSTATE INTERNATIONAL, LLC, enregistrée auprès du «Division of Corporations» de l'État du Delaware sous le numéro 4236861, ayant son siège social aux Etats-Unis d'Amérique, Etat du Delaware, 19904, Comté de Kent, Dover, 160 Greentree Drive, Suite 101, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. La société anonyme DRION ASSOCIATES (GUERNSEY) LIMITED enregistrée à Guernesey sous le «company number» 38708, ayant son siège social à Guernesey GY1 3HB, Admirai Park, Martello Court, représentée par Monsieur Alain Thill, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées par Monsieur Alain Thill, préqualifié, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre elles.

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DILAM COMPANY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dix avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. La société à responsabilité limitée IRONSTATE INTERNATIONAL, LLC, pré-qualifiée, cinquante actions . . .	50
2. La société anonyme DRION ASSOCIATES (GUERNSEY) LIMITED, pré-qualifiée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille EUROS (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

93911

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cent cinquante Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes pré-qualifiées, dûment représentées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration;

b) Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2013.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2007, Relation GRE/2007/3275. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007092778/231/369.

(070103867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Wagon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 267.269.900,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 74.239.

Il résulte d'un courrier du 13 juillet 2007 que Monsieur Andrew Fitchford a démissionné de son poste de gérant avec effet au 13 juillet 2007, 17 heures.

Pour extrait

Wagon S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092925/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11340. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

CERES, Compagnie Européenne de Réassurances et de Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 25.267.

Extrait des résolutions du conseil d'administration tenu par vote circulaire

- Le Conseil désigne Mr Robert Forness Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat.
- Le Conseil nomme dirigeant agréé la société AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A. A.I.M.L., en remplacement de AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) S.A. ACSG, conformément à la loi du 6 décembre 1991 sur l'assurance et la réassurance, telle que modifiée.

Pour la Société

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007092927/682/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

LSA Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 45.422.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2007

«L'Assemblée ratifie la cooptation avec effet au 9 janvier 2007 M. Rikard Ehnsio en tant que nouvel Administrateur, demeurant à Torrealmendros 77, Fase 1, E-03183 Torrevieja / Alicante, Espagne, en remplacement de Mr Sucksdorff jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée nomme Administrateurs

M. Bertil Fahlström

M. Thomas Johansson

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée nomme, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, en tant que Réviseur Indépendant:

GRANT THORNTON LUXEMBOURG, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour la Société

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007092928/682/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

RivCore Amstel 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.194.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth day of July.

Before Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

RivCore AMSTEL 2 S. à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2346 Luxembourg 20, rue de la Poste, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' register,

here represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 July 2007 in Luxembourg.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by its proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, including but without limitation the granting of securities in favour of any provider of finance or in relation to any other financial arrangement.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of RivCore AMSTEL 3 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. *Inter vivos*, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In case of several managers, these shall be either of Class A or Class B.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A manager and any Class B manager or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers and one manager of each class are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the vote of at least one Class A manager and one Class B manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares are subscribed by RivCore AMSTEL 2 S. à r.l., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, RivCore AMSTEL 2 S. à r.l., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be located at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the Company for an indefinite period:

Mr David A. Reuben, born on 30 May 1980 in London (United Kingdom), with private address at 25 Sackville Street, Flat 5, W1S3EJ London,

Mr Jacob Lyons, born on 9 November 1976 in London (United Kingdom), with private address at 35 Loundoun Road, NW8 one London

as Class A Managers,

Mr Hille-Paul Schut, born on 29 September 1977 in The Hague (The Netherlands), with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Mr Jacques de Patoul, born on 10 January 1980 in Luxembourg, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

as Class B Managers

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et sept, le six juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

a comparu:

RivCore AMSTEL 2 S. à r.l., une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par le représentant de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société y inclus notamment la constitution de sûretés en faveur de tout prêteur ou relative à tout autre arrangement financier.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de RivCore AMSTEL 3 S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci seront soit de classe A soit de classe B ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette

convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique (sans signature électronique) ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants ainsi qu'un gérant de chaque classe sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, incluant le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, ou par télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sont souscrites par RivCore AMSTEL 2 S. à r.l., préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500.

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, RivCore AMSTEL 2 S. à r.l., représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur David A. Reuben, né le 30 mai 1980 à Londres (Royaume-Uni) demeurant au 25 Sackville Street, Fiat 5, W1S3EJ London.

Monsieur Jacob Lyons, né le 9 novembre 1976 à Londres (Royaume-Uni), demeurant au 35 Loundoun Road, NW8 ONE London.

en tant que gérants de classe A,

Monsieur Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à La Haye (Les Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Monsieur Jacques de Patoul, né le 10 janvier 1980 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

en tant que gérants de classe B,

Dont acte, passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. Charles, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, LAC/2007/17355. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007092777/7241/322.

(070103866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Louis Delhaize Société de Réassurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.050.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 20 juin 2007

ERNST & YOUNG est nommé réviseur indépendant pour une durée de 1 an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2008.

DELIASSUR

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007092930/682/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.600.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue à Luxembourg le 2 juillet 2007

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 2 juillet 2007:

- que l'assemblée a renouvelé les mandats de William E. Conway, Guy Harles et Christopher Finn en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée

- que l'assemblée a accepté la démission de M. John F. Harris, né le 29 avril 1960 à Washington D.C., Etats-Unis, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 2 juillet 2007

- que l'assemblée a nommé M. David Pearson, gérant, de nationalité américaine, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis, avec adresse professionnelle 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 2 juillet 2007 et pour une durée illimitée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092934/2508/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.414.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 11 juillet 2007

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 11 juillet 2007 que le mandat du réviseur d'entreprise ERNST & YOUNG est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de la Société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

CEP II CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092933/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47951 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007093018/211/11.

(070103529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Furiano SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 82.137.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 min 2006

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Boland est renouvelé pour une période de 6 ans.
 - Messieurs Joeri Steeman, demeurant 16, Cité Ledenberg L-5341 Moutfort et Kris Goorts demeurant professionnellement 24, rue St. Mathieu L-2138 Luxembourg sont appelés aux fonctions d'administrateurs en remplacement de Messieurs Karl Louarn et Frédéric Monceau dont les mandats sont arrivés à échéance.
 - Monsieur Karl Louarn, demeurant 6, rue Pierre Weydert L-5891 Fentange, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société PARFININDUS S.à.r.l. dont le mandat est arrivé à échéance.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Marc Boland
- Monsieur Joeri Steeman
- Monsieur Kris Goorts

Le commissaire aux comptes est Monsieur Karl Louarn

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007092915/1267/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10835. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Real Pol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.179.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 juin 2007

Résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Jean Quintus et Joseph Winandy et de la société COSAFIN S.A. pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de VO CONSULTING S.A. demeurant à Luxembourg 8, rue Haute pour une période d'un an.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007092923/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10959. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

SigmaKalon Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.912.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 92.000.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 18 juillet 2007

L'associé unique a décidé renouveler les mandats des gérants comme suit: M. Pierre Marie de Leener, M. Pierre Marie Malmartel et M. Marc Valentiny avec effet au 27 avril 2006 et pour une durée indéterminée.

Il convient de noter que Monsieur Pierre-Marie Malmartel a changé d'adresse et demeure désormais au 164A, Amsteldijk Zuid, 1189 VM Amstelveen, Pays-Bas.

Depuis, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Madame Ailbhe Marie Jennings;
- Monsieur Steve Barnes;
- Monsieur Walid Sarkis;
- Monsieur Pierre-Marie de Leener;
- Monsieur Pierre Marie Malmartel; et
- Monsieur Marc Valentiny.

Pour extrait

SigmaKalon LUXCO 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092924/5499/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11341. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Mannelli & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 50, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 42.593.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 23 mai 2007

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à expiration, l'assemblée nomme la société à responsabilité limitée H.R.T REVISION établie et axant son siège social à L-1526 Luxembourg - 23, Val Fleuri à la fonction de réviseur d'entreprises.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007092936/278/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07284. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Pan European Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.052.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 2007

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de classe A de Monsieur Pierre Voos, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg administrateur de classe A. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092957/655/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

CETP NPA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.009.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue à Luxembourg le 17 juillet 2007

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 17 juillet 2007:

- que l'assemblée a accepté la démission de M. John F. Harris, né le 29 avril 1960 à Washington D.C., Etats-Unis, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 17 juillet 2007

- que l'assemblée a nommé CETP GP (CAYMAN) LIMITED, avec adresse à PO Box 908 GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 17 juillet 2007 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

CETP NPA S.à r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092931/6737/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

A Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.593.

—
EXTRAIT

En date du 8 février 2007, DH ANDREW S.à r.l. a transféré 836.640 parts sociales ordinaires et 3.472.077 parts sociales de classe I qu'elle détient dans la Société à DOUGHTY HANSON & CO V NOMINEES LIMITED 1G LIMITED, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 45 Pall Mall, Londres SW1Y 5JG, et inscrite au Companies House sous le numéro 06052783.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Pour A ALPHA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007092937/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05848. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

By One European, Société à responsabilité limitée,

(anc. By One European S.A.).

Siège social: L-8436 Steinfort, 8A, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 128.364.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 31 juillet 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007093036/2724/14.

(070103395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Eagle 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.945.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007092984/5770/13.

(070103434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Eurogrigliati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.781.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 16 juillet 2007*

Gemmani Claudia, Monsieur Gemmani Denis Robert et Madame Gemmani Silvia sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période, Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

EUROGRIGLIATI S.A.

C. Gemmani / S. Gemmani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007092985/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Ordos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.827.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 15 juin 2007*

Monsieur Diederich Georges est renommé administrateur pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Messieurs Jacopo Rossi, employé privé, né le 20 avril 1972 à San Dona di Piave (Italie), et Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Adrien Schaus et de Madame Romaine Scheifer-Gillen démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

ORDOS S.A.

R. Reggiori / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007092982/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Eagle 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 128.951.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007092983/5770/13.

(070103431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Mezzanove Capital (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.082.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007092981/5770/13.

(070103994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

DHL Global Forwarding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Senningerberg, Cargoceentre.
R.C.S. Luxembourg B 36.739.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 juin 2007

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007:

- Monsieur Jean-Claude Delen, administrateur de société, demeurant au 4, avenue de la Chapelle, B-1850 Kraainem, Belgique;
- Monsieur Adrian Marshall, administrateur de société, demeurant au 73B Langesteenweg, B-1785 - Merchtem, Belgique;
- Monsieur Martin Sigel, administrateur de société, demeurant au 2, Bonacherweg, CH-8132 Hintereg, Treuhänder, Suisse.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de renouveler le mandat du Commissaire au comptes en fonction, à savoir, la société HRT REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour DHL GLOBAL FORWARDING (LUXEMBOURG) S.A.

HRT REVISION S.A.

R. Thillens

Référence de publication: 2007093795/565/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00530C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Indesit Company South America S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.491.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 5 juin 2007

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Michele Piagnani décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 28 février 2007, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur, à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

INDESIT COMPANY SOUTH AMERICA S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007092938/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04668. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

LSA Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.422.

Extrait du conseil d'administration tenu par vote circulaire

Le Conseil décide:

- d'élire Monsieur Bertil Fahlström Président du Conseil d'Administration
- de désigner Monsieur Rikard Ehnso Administrateur Délégué avec délégation à la gestion journalière de la Société.
- D'accepter la démission de Mme Carina Astorsson de sa fonction de Directeur Délégué.

Pour la Société

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007092929/682/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10256. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Compagnie Financière de Placements, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.470.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2007

L'Assemblée accepte la démission de la S.A. SALUSTRO REYDEL à L-1637 Luxembourg, rue Goethe 1, représentée par Madame Nathalie Briers de son poste de commissaire aux comptes et nomme en remplacement le cabinet CLYBOUW & ASSOCIES, 1128, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Le 25 avril 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092959/655/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03954. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Finanza E Sviluppo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.378.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 juin 2007

Résolutions

L'assemblée ratifie les cooptations de Mme Raffaella Quarato et M. Andrea Castaldo, décidées par le conseil d'administration lors de ses réunions du 23 mars 2007 et du 11 mai 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM Fabrice Rota, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Andrea Castaldo, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur
Mme Raffaella Quarato, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A. 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2007092940/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11377. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Blue Sky Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 62.835.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 juillet 2007, il a été décidé:

- d'accepter les démissions de: Monsieur Carlo Santoiemma né le 25 mars 1967 à Matera en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et de Monsieur Marco Lagona, né le 18 avril 1972 à Milan en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de leur fonctions d'administrateurs;

- de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Madame Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31 octobre 1975 à Barletta en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et Madame Manuela D'Amore, employée privée, née le 4 mars 1972 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, leurs mandats ayant comme échéance celui de leurs prédécesseurs;

- d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Christophe Velle.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2007092943/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Marshall Monteagle Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 19.600.

—
In the year two thousand and seven, on the seventh of May.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Charl Brand, private employee of MAITLAND LUXEMBOURG S.A., residing in Luxembourg, acting in his capacity as special mandator in the name and on behalf of the directors of MARSHALL MONTEAGLE HOLDINGS, having its registered office in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, by virtue of a power of attorney conferred to him by the board of directors of the said company in written resolutions of the directors passed as of 4 May 2007.

The certified copy of the written resolutions of the board of directors will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the notary and the appearing party.

Such appearing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company MARSHALL MONTEAGLE HOLDINGS has been incorporated according to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated August 9th, 1982, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 207 of August 31st, 1982.

2) According to article 6.2. of the articles of incorporation, the subscribed and fully paid in capital is fixed at twenty million one hundred sixty thousand United States Dollars (20,160,000.- USD) divided into thirteen million four hundred forty thousand (13,440,000) shares with a par value of one point fifty United States Dollars (1.50 USD) per share.

According to article 6.1., the authorized capital of the company is fixed at thirty million United States Dollars (30,000,000.- USD), divided into twenty million (20,000,000) shares, with a par value of one point fifty United States Dollars (1.50 USD) each.

The board of directors has been empowered to increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital according to the conditions and terms which will be fixed by the board of directors. The board of directors is authorized to suppress the preferential right of subscription of the current shareholders and to issue the new shares with or without issue premium.

In the board resolutions of 4 May 2007, the board of directors has decided to increase the subscribed capital by an amount of four million six hundred and forty-five thousand and seventy-five point fifty United States Dollars (4,645,075.50 USD) in order to reach the amount of twenty-four million eight hundred and five thousand and seventy-five point fifty United States Dollars (24,805,075.50 USD) by creating and issuing three million and ninety-six thousand seven hundred and seventeen (3,096,717) new shares with a par value of one point fifty United States Dollars (1.50 USD) each.

The new shares in the company was issued in consideration for a contribution to the company of eleven million and fifty nine thousand seven hundred and six (11,059,706) shares in the issued share capital of MARSHALLS LIMITED, a public company incorporated in the Republic of South Africa and with registration number 1987/002656/06 (hereinafter referred to as MARSHALLS). The contribution in kind, in the aggregate amount of eight million fifty one thousand four hundred and sixty four point twenty United States Dollars (8,051,464.20 USD) is to be allocated as follows:

(i) an amount of four million six hundred and forty five thousand and seventy five point fifty United States Dollars (4,645,075.50 USD) to the nominal share capital account of the company; and

(ii) the balance of three million four hundred and six thousand three hundred and eighty-eight point seventy United States Dollars (3,406,388.70 USD) to the share premium account of the company.

The Board of Directors, has accepted the subscription of the three million and ninety-six thousand seven hundred and seventeen (3,096,717) issued shares with a nominal value of one point fifty United States Dollars (1.50 USD) each by the following persons, with the number of MARSHALLS shares having been contributed to the company and the number of new shares in the company being subscribed for indicated next to the name of each subscriber:

Certificated shareholders

- Denis Nina Brown	21,000/5,880
- Philippe Joseph Louis de Rauville	1,200/336
- James William Fuller	1,200/336
- Ivo Dorian Harcourt-Baldwin	1,200/336
- G P Harel	12,800/3,584
- MALACCA (PTY) LTD	9,600/2,688
- J E M Marot	4,960/1,389
- Marie France Merven	6,312/1,767
- David Montagu Parkin	1,000/280
- Patrick Claude Rivalland	51,740/14,487
- Patrick Claude Rivalland	31,315/8,768
- Annabelle Rousset	6,314/1,768
- THE ESTATE OF DAVID YENDALL	500/140
- John Yendall Stevens	500/140
- Peter Charles Stephenson	1,000/280

- Didi Vallet	6,314/1,768
- Alain Vallet	6,314/1,768
- Bernard Vallet	6,3131,768
- Graham Francis White	10,000/2,800
- MARSHALL HOLDINGS (PTY) LTD	7,928,489/2,219,977
- MARSHALL PRIVATE HOLDINGS (PTY) LTD	809,100/226,548
- T De Charmoy	67,479/18,894
- Frans Johannes Van Heerden	360/101
- Patrick Halse Smith	400/112
- TULELE SUGAR ESTATES (PTY) LTD	166,566/46,638
Dematerialised shareholders	
- Ahmed Bassa	200/56
- Timothy Eric Blankley	10,000/2,800
- Nicolaas Johannes Smith	2,000/560
- Dudley M Harford	20,000/5,600
- Finlay John Julian Ferguson	1,000/280
- Gillian Jadwiga Corlett	100/28
- WFAS A/C MRS S J D HAMILTON	10,000/2,800
- Dudley Malvin Harford	20,000/5,600
- Hugh David Workman	25,000/7,000
- Arnold Hilton Katz	51,330/14,372
- Andries Frederik Lombaard	20,000/5,600
- David Charles Harding	649,000/181,720
- Roger Francis Banwell	20,000/5,600
- B B TRUST	90,090/25,225
- PROPATEEZ 34 (PTY) LTD	21,100/5,908
- Jean Tanya Patricia Workman	20,000/5,600
- Stewart Folster Johnstone	1,200/336
- MAITRES INVESTMENTS CC	49,410/13,835
- Joseph Pierre Andre Maitre	152,000/42,560
- Gia Abrahamson	8,050/2,254
- Jenna Abrahamson	7,330/2,052
- Dionne Abrahamson	1,950/546
- Keryn Abrahamson	2,820/790
- Roma Selma Abrahamson	90,162/25,245
- Barry Neethling	1,000/280
- Pershing securities	880/246
- Rights clearing account	3,780/1,058
- Legacy surplus account	420/118
- M Hurlston	70,760/19,813
- John Sully	10,000/2,800
- Joseph Philippe Gerard de Rauville	100/28
- MDALA HOLDINGS	740/207
- Gil Isaac Lang	200/56
- Yigel Moshe Pakter	2,500/700
- Anthony George Gilchirst	200/56
- Mark Campbell Lillingston	129,910/36,375
- Trevor Montague Warman	1,000/280
- Elizabeth Mary Ludenberg	5,640/1,579
- LEFKOPAUL CC	100/28
- Lynne Duminy	9,000/2,520
- Johanna Jacoba Maria Van Der Spuy	10,000/2,800
- RZT ZELPY 4845 (PTY) LTD	100/28
- Norman Dror Lowenthal	800/224
- John Roland Du Plessis	20,000/5,600

- Badri Prasad Misra	1,000/280
- Patrick Cornell	4,000/1,120
- Atkinson Kevin John	8,800/2,464
- Tomlinson John Barry	8,800/2,464
- Rafter Kathleen Jennifer	1,500/420
- OVATION D.C.MEYER PENSION FUND - Client no: 0018958, Fund: S0001	40,000/11,200
- Sandison Robert John	24,800/6,944
- LONSEC TRUST	266,100/74,508
- Richard Patrick Sheehan	5,000/1,400
- Run Singh	1,200/336
- Abakar Isaacs	1,000/280
- Zaihoon Karrim	1,000/280
- AGULHAS NOMINEES (PTY) LTD	100/28
- Soobahah Venkitesan	1,000/280
- JUSTPOINT NOMINEES (PTY) LTD	1,158/324
- Robin Mitchell	1,200/336
- Ann Sinclair Foxcroft	1,200/336

In consideration of the above subscription and liberation in kind, three million and ninety-six thousand seven hundred and seventeen (3,096,717) new shares fully paid up with a nominal value of one point fifty United States Dollars (1.50 USD) each, are issued by the company and attributed as stated here above.

Auditor

The contribution in kind has been the object of a report of the chartered accountants, AGN HORSBURGH & CO, with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, pursuant to the article 26-1 of the law about the commercial companies, conclusion of the report follows:

Conclusion

«On the basis of the work we have carried out, nothing has come to our attention which would lead us to believe that the value of the shares to be contributed does not correspond to at least US Dollars 2.60 per MONTEAGLE share to be issued, comprising of US Dollars 1.50 nominal value per share capital and US Dollars 1.10 per share as share premium.»

As a result of this resolution, article 6.2. of the articles of incorporation is modified and will now be read as follow:

« **Art. 6.2.** The share capital of the Company is set at twenty-four million eight hundred and five thousand and seventy-five point fifty United States Dollars (24,805,075.50 USD) represented by sixteen million five hundred and thirty-six thousand seven hundred and seventeen (16,536,717) shares of a par value of one point fifty United States Dollars (1.50 USD) each, all of which have been fully paid up in cash or in kind.»

Valuation

For all purposes the present increase of capital is valued at an amount of five million nine hundred twenty thousand one hundred ninety-four euro (5,920,194.- EUR).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately sixty-two thousand five hundred euro (62,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Remich, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le sept mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Charl Brand, employé privé à MAITLAND LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme MARSHALL MONTEAGLE

HOLDINGS, ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 4 mai 2007.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion restera annexée aux présentes, après avoir été signé ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant.

Lequel comparant, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme MARSHALL MONTEAGLE HOLDINGS a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg en date du 9 août 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 207 du 31 août 1982.

2) Suivant l'article 6.2. des statuts, le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à vingt millions cent soixante mille dollars des Etats-Unis (20.160.000,- USD), représenté par treize millions quatre cent quarante mille (13.440.000) actions d'une valeur nominale d'un virgule cinquante dollars des Etats-Unis (1,50 USD) chacune.

Suivant l'article 6.1. des statuts, le capital autorisé de la société est fixé à trente million dollars des Etats-Unis (30.000.000,- USD) représenté par vingt millions (20.000.000) actions d'une valeur nominale d'un virgule cinquante dollars des Etats-Unis (1,50 USD) chacune.

Des pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera, le Conseil étant autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et à émettre les nouvelles actions avec ou sans prime d'émission.

En date du 4 mai 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital souscrit à concurrence de quatre millions six cent quarante-cinq mille soixante-quinze virgule cinquante dollars des Etats-Unis (4.645.075,50 USD), pour le porter ainsi à vingt-quatre millions huit cent cinq mille soixante-quinze virgule cinquante dollars des Etats-Unis (24.805.075,50 USD) par la création et l'émission de trois millions quatre-vingt-seize mille sept cent dix-sept (3.096.717) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un virgule cinquante dollars des Etats-Unis (1,50 USD) chacune.

L'apport en numéraire, d'un montant total de huit millions cinquante et un mille quatre cent soixante-quatre virgule vingt dollars des Etats-Unis (8.051.464,20 USD) devra être alloué comme suit:

(i) un montant de quatre millions six cent quarante-cinq mille soixante-quinze virgule cinquante dollars des Etats-Unis (4.645.075,50 USD) sera attribué au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) le solde de trois millions quatre cent six mille trois cent quatre-vingt-huit virgule soixante-dix dollars des Etats-Unis (3.406.388,70 USD) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

Le Conseil d'Administration accepte la souscription des trois millions quatre-vingt-seize mille sept cent dix-sept (3.096.717) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un virgule cinquante dollars des Etats-Unis (1,50 USD) chacune par les personnes suivantes, ainsi que le nombre d'actions de la société MARSHALLS attribués à la société et le nombre de nouvelles parts souscrites:

Actionnaires avec certificat	
- Denis Nina Brown	21.000/5.880
- Philippe Joseph Louis de Rauville	1.200/336
- James William Fuller	1.200/336
- Ivo Dorian Harcourt-Baldwin	1.200/336
- G P Harel	12.800/3.584
- MALACCA (PTY) LTD	9.600/2.688
- J E M Marot	4.960/1.389
- Marie France Merven	6.312/1.767
- David Montagu Parkin	1.000/280
- Patrick Claude Rivalland	51.740/14.487
- Patrick Claude Rivalland	31.315/8.768
- Annabelle Rousset	6.314/1.768
- THE ESTATE OF DAVID YENDALL	500/140
- John Yendall Stevens	500/140
- Peter Charles Stephenson	1.000/280
- Didi Vallet	6.314/1.768
- Alain Vallet	6.314/1.768
- Bernard Vallet	6.313/1.768
- Graham Francis White	10.000/2.800
- MARSHALL HOLDINGS (PTY) LTD	7.928.489/2.219.977
- MARSHALL PRIVATE HOLDINGS (PTY) LTD	809.100/226.548
- T De Charmoy	67.479/18.894

- Frans Johannes Van Heerden	360/101
- Patrick Halse Smith	400/112
- TULELE SUGAR ESTATES (PTY) LTD	166.566/46.638
Actionnaires «sans certificat sur papier»	
- Ahmed Bassa	200/56
- Timothy Eric Blankley	10.000/2.800
- Nicolaas Johannes Smith	2.000/560
- Dudley M Harford	20.000/5.600
- Finlay John Julian Ferguson	1.000/280
- Gillian Jadwiga Corlett	100/28
- WFAS A/C MRS S J D HAMILTON	10.000/2.800
- Dudley Malvin Harford	20.000/5.600
- Hugh David Workman	25.000/7.000
- Arnold Hilton Katz	51.330/14.372
- Andries Frederik Lombaard	20.000/5.600
- David Charles Harding	649.000/181.720
- Roger Francis Banwell	20.000/5.600
- B B TRUST	90.090/25.225
- PROPATEEZ 34 (PTY) LTD	21.100/5.908
- Jean Tanya Patricia Workman	20.000/5.600
- Stewart Folster Johnstone	1.200/336
- MAITRES INVESTMENTS CC	49.410/13.835
- Joseph Pierre Andre Maitre	152.000/42.560
- Gia Abrahamson	8.050/2.254
- Jenna Abrahamson	7.330/2.052
- Dionne Abrahamson	1.950/546
- Keryn Abrahamson	2.820/790
- Roma Selma Abrahamson	90.162/25.245
- Barry Neethling	1.000/280
- Pershing securities	880/246
- Rights clearing account	3.780/1.058
- Legacy surplus account	420/118
- M Hurlston	70.760/19.813
- John Sully	10.000/2.800
- Joseph Philippe Gerard de Rauville	100/28
- MDALA HOLDINGS	740/207
- Gil Isaac Lang	200/56
- Yigel Moshe Pakter	2.500/700
- Anthony George Gilchirst	200/56
- Mark Campbell Lillingston	129.910/36.375
- Trevor Montague Warman	1.000/280
- Elizabeth Mary Ludenberg	5.640/1.579
- LEFKOPPAUL CC	100/28
- Lynne Duminy	9.000/2.520
- Johanna Jacoba Maria Van Der Spuy	10.000/2.800
- RZT ZELPY 4845 (PTY) LTD	100/28
- Norman Dror Lowenthal	800/224
- John Roland Du Plessis	20.000/5.600
- Badri Prasad Misra	1.000/280
- Patrick Cornell	4.000/1.120
- Atkinson Kevin John	8.800/2.464
- Tomlinson John Barry	8.800/2.464
- Rafter Kathleen Jennifer	1.500/420
- OVATION D.C.MEYER PENSION FUND - Client no: 0018958, Fund: S0001	40.000/11.200
- Sandison Robert John	24.800/6.944

- LONSEC TRUST	266.100/74.508
- Richard Patrick Sheehan	5.000/1.400
- Run Singh	1.200/336
- Abakar Isaacs	1.000/280
- Zaithoon Karrim	1.000/280
- AGULHAS NOMINEES (PTY) LTD	100/28
- Soobahah Venkitesan	1.000/280
- JUSTPOINT NOMINEES (PTY) LTD	1.158/324
- Robin Mitchell	1.200/336
- Ann Sinclair Foxcroft	1.200/336

En considération de la souscription et du paiement ci-dessus, trois millions quatre-vingt-seize mille sept cent dix-sept (3.096.717) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un virgule cinquante dollars des Etats-Unis (1,50 USD) chacune et entièrement libérées, sont émises par la société et attribuées comme indiqué ci-avant.

Expertise

L'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises, AGN HORSBURGH & CO, Réviseur d'entreprise, avec siège social à 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, rapport dont la conclusion est la suivante:

Conclusion

«Sur base du travail que nous avons effectué, rien n'a été porté à notre attention qui nous aurait amené à croire que la valeur des actions qui seront contribuées, ne correspondrait pas à au moins USD 2,60 par MONTEAGLE actions à émettre, comprenant USD 1,50 valeur nominale par action comme apport au capital et USD 1,10 par action comme prime d'émission par action.»

En conséquence, l'article 6.2. des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.2.** Le capital social souscrit de la Société et fixé à vingt-quatre millions huit cent cinq mille soixante-quinze virgule cinquante dollars des Etats-Unis (24.805.075,50 USD), représenté par seize millions cinq cent trente-six mille sept cent dix-sept (16.536.717) actions ordinaire d'une valeur nominale d'un virgule cinquante dollars des Etats-Unis (1,50 USD) chacune, entièrement libérées en espèces ou en nature.»

Evaluation

A toutes fins utiles la présente augmentation de capital est évaluée à cinq millions neuf cent vingt mille cent quatre-vingt-quatorze euros (5.920.194,- EUR).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Brand, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 11 mai 2007, REM/2007/1049. — Reçu 59.201,94 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007093211/5770/329.

(070105173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Téléphone Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 29, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 44.152.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

P. Hauffels
Associé-gérant

Référence de publication: 2007093178/1588/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03791. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070066364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

Luxor 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.211.

—
EXTRAIT

1. Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 décembre 2006 que:

- Monsieur David De Marco a démissionné en sa qualité d'administrateur.

- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été coopté administrateur, en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

2. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 avril 2007, que

- L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Patrick Moinet au poste d'Administrateur, en remplacement de M. David De Marco, démissionnaire, telle que décidée par le Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2006.

- Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Mario Fabrini, administrateur et administrateur - délégué, demeurant professionnellement Via Luganetto 4 CH-6962 Lugano Viganello, Switzerland.

- Monsieur Bruno Beernaerts, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider L2522 Luxembourg,

- Monsieur Patrick Moinet, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider L2522 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2011.

- Est réélu Commissaire, pour la même période:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007093174/6312/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Technifor Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.715.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of March.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TECHNIFOR FINANCE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated on 23 December 2002 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No. 198 of 25 February 2003 (the Company). The articles of association of the Company have not been amended. The Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.715.

There appeared before the notary:

TECHNIFOR HOLDING LLC, a limited liability company existing under the laws of Delaware with registered office at c/o CASTLE HARLAN PARTNER III, L.P., 150 East 58th Street, New York, NY 10155, United States of America, hereby duly represented by Mrs Sabine Belair, lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, professionally residing in Luxembourg, by way of a power of attorney given in Luxembourg on 14 March 2007, (the Sole Shareholder).

The proxy given by the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the above appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that 500 (five hundred) shares in the Company representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, were present or duly represented at the Meeting, which was thus regularly constituted and able validly to deliberate on all the points on the agenda. The Sole Shareholder represented declared that it had received due notice of, and had been duly informed of the agenda prior to, the Meeting;

II. the agenda of the Meeting was as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
3. Appointment of VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à r.l., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
5. Approval of the pro forma accounts of the Company for the period from 1 January 2007 to 14 March 2007;
6. Discharge of liability (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates;
7. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company; and
8. Miscellaneous.

III. after deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering the meeting to be duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint the above-named VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to do all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate its powers for specifically defined operations or tasks, to one or several persons or entities, although it shall retain sole responsibility for any operations or tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform the obligations under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting also resolves to empower and authorise the Liquidator to make, at its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (bon de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law, it being understood however that, in accordance with the seventh resolution below, payments to the Sole Shareholder shall be made by way of payments in kind or in kind.

Fifth resolution

The Meeting resolves to approve the pro forma accounts of the Company for the period from 1 January 2007 to 14 March 2007.

Sixth resolution

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

Seventh resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately seven hundred euro (700.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TECHNIFOR FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1331 Luxembourg, constituée le 23 décembre 2002 suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, résidant alors à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 198 du 25 février 2003 (la Société). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés. La Société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.715.

Il apparaît devant notaire:

TECHNIFOR HOLDING LLC, une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o CASTLE HARLAN PARTNER III, LP, 150 East 58th Street, New York, NY 10155, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Sabine Belair, avocate de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg, de procuration donnée à Luxembourg le 14 mars 2007, (l'Associé Unique).

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera également annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représentée comme ci-dessus, prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. 500 (cinq cent) parts sociales de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, sont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et avoir été dûment informé de l'ordre du jour au préalable;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
3. Nomination de VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à r.l., en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
5. Approbation des comptes intérimaires pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 14 mars 2007;
6. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
7. Charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société; et
8. Divers.

I. après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à r.l. précité, en tant que Liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation de l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi, étant entendu cependant que, conformément à la sixième résolution ci-dessous, les paiements de l'Associé Unique seront effectués en nature.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 14 mars 2007.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'Assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelle nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de cette même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Belair, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 mars 2007, REM/2007/559. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 avril 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007093261/5770/171.

(070105172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.